



Vandœuvres, le 12 décembre 2022  
Lge 2020-2025 / CM 22

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE  
du lundi 12 décembre 2022 à 18h30

### Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO (Présidente), Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire  
M. René STALDER, adjoint  
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général  
M. Daniel GODEL, responsable financier

Excusés : MM. Jean-Pierre GARDIOL, Philippe MOREL

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

\* \* \*

Mme RICCIO, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 18h30. Elle excuse l'absence de Messieurs GARDIOL et MOREL et annonce que Mme PICTET arrivera avec quelques minutes de retard. En outre, trois dossiers de naturalisation seront traités en fin de séance.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

En l'absence d'observations sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (13 voix).

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022**

M. VAUCHER fait remarquer qu'il s'agit, à la ligne 72, de « Save a life » et non « Save lives ».

Le procès-verbal du 14 novembre 2022, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications du Maire et des Adjointes**

Mme le Maire annonce que le rapport d'activité de la commune a été publié fin octobre ou début novembre. Les conseillers ont reçu un e-mail à ce sujet.

ER JT

## Manifestations

La dernière manifestation à s'être tenue dans la commune est l'Escalade. Mme le Maire remercie tous les conseillers présents à cette occasion. Ce sont des moments importants dans la vie d'une commune et il est important d'y participer. C'était une belle fête par ailleurs. Il convient en outre de saluer, le même jour, l'investissement de la voirie concernant l'épisode neigeux, qui se cumulait avec l'organisation de l'Escalade. Il a fallu déneiger les tentes afin de s'assurer qu'elles ne s'écroulent pas sous le poids de la neige, sans compter les rues et les trottoirs à déblayer très tôt le matin. C'est un travail remarquable et remarqué qui a été accompli et les collaborateurs de la voirie en sont ici remerciés.

## Fibre optique

M. TURRETTINI souhaite apporter quelques informations relatives au réseau de la fibre optique, pour faire suite à des questions posées lors de la séance avec les habitants de la commune. Il a rencontré une personne de Swisscom avec qui il a pu faire un point de situation : Swisscom a terminé tous les travaux à Vandœuvres et toute la commune est désormais pourvue de fibre optique. Cela dit, les habitants n'ont pas forcément constaté les changements puisque, dans le cadre de la prestation de Swisscom « *fiber to the street* », la fibre s'arrête devant les habitations et c'est toujours le tube de cuivre qui relie les maisons à la rue. Il y aura donc une augmentation du débit sans que les utilisateurs s'en rendent forcément compte. De plus, le débit va dépendre de l'abonnement. Swisscom a concédé qu'ils n'avaient peut-être pas assez communiqué à ce sujet ; si les gens souhaitent un débit accéléré, ils doivent changer d'abonnement. Un communiqué de presse a été préparé, qui fera l'objet d'une communication via la Coquille et/ou le site internet. Il reste à signaler que, dans la mesure où la fibre n'arrive pas directement dans les habitations, une perte de signal relative demeure entre la rue et les maisons, due au tube en cuivre. Cela étant, le débit reste extrêmement élevé et il dépend également des abonnements. En résumé, la situation est réglée pour la commune et une communication sera faite en ce sens.

## Opération Visite Villa (SIG)

M. R. STALDER annonce que les chiffres de l'opération des SIG Visite Villa pour l'année complète sont désormais connus. Il y a eu 61 inscrits et 48 visites effectuées ; 13 ont été annulées ou reportées, sans qu'on en connaisse les raisons. La commune espère répéter l'opération en 2023, même si le montant au budget a été diminué de CHF 5'000.-. Le nombre d'inscrits augmente chaque année, car les gens deviennent plus responsables et le coût de l'électricité augmente. Deux résultats sont à relever : les économies réalisées représentent 4 175 kWh sur un an et 9 813 kWh sur deux ans ; au niveau thermique, ce sont 22,4 tonnes de CO2 qui ont été économisées sur un an, 50,6 tonnes sur deux ans. Cette opération est donc très positive.

## Gardy

Dans le cadre du chantier Gardy, l'abattage des arbres a été effectué. Les travaux reprendront le 16 janvier 2023, avec les fouilles et la pose de la cabane de chantier. Cette date a été arrêtée par Implenia, l'entreprise de terrassement, qui ne souhaitait pas ouvrir un chantier pour quelques jours, compte tenu également des grandes fêtes dans le bâtiment. Le 23 janvier, ils commenceront le branchement électrique et la dépose de la cabane de chantier. Une bonne nouvelle est à signaler : des économies sont prévues pour ce chantier. En effet, plus de CHF 145'000.- seront économisés sur les portes d'entrées pour les pompiers, car des portes plus efficaces du point de vue énergétique entre autres ont été trouvées. Il s'agira de matériel ultramoderne, déjà utilisé par l'armée notamment. Ces portes en lamelles ont une étanchéité et une efficacité bien supérieures. En outre, les Velux ont été diminués, car la luminosité s'est avérée suffisante, ce qui permet également une économie de quelques milliers de francs. L'évolution du chantier et des technologies disponibles ont permis ces modifications.

prévue le 6 décembre a été annulée, tous les sujets ayant été traités. L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h04. »

#### Communication et naturalisations (CCN)

Mme LEVEQUE précise que la CCN n'a eu à traiter que des naturalisations.

#### Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2022, qui était quasiment entièrement dévolue à l'étude du budget 2023.

*Mme PICTET rejoint la séance à 18h51.*

« Les commissaires ont préavisé à l'unanimité le budget avec les amendements qui ont été faits. Le reste de la séance était dédié aux demandes de subventions. Nous avons attribué les montants suivants :

- CHF 1'500.- à Troubadour Films pour son projet sur la Maison de Tara ;
- CHF 500.- à l'ABVL pour la rénovation d'un bateau à aube Belle Époque ;
- CHF 500.- à la Compagnie à Trois Temps pour son projet d'opérette ;
- CHF 1'000.- à Arvélac pour son festival de BD à Anières ;
- CHF 500.- à la Société de la Restauration et du 1<sup>er</sup> juin ;
- CHF 2'000.- aux Concerts de Jussy ;
- CHF 2'000.- à Jazz sur la plage ;
- CHF 2'000.- à Puplinge Classique.

La prochaine séance aura lieu le 16 janvier 2022. »

#### Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2022.

« La commission s'est réunie pour visiter une partie des bâtiments communaux, en présence de M. l'Adjoint, ainsi que de M. Moreno, responsable technique, lequel nous servit de guide à cette occasion.

La commission a visité :

- Le centre communal
  - Rez : foyer communal (servant notamment de réfectoire au GIAP), vestiaires (y compris douches) et locaux adjacents à la salle de gymnastique ;
  - 1<sup>er</sup> étage : coursive, salle de sociétés (ou salle de Bridge) ;
  - 3<sup>e</sup> étage (combles) : salle du GIAP ;
  - Sous-sol : chaufferie du chauffage à distance (chaudière à gaz et gestion des panneaux thermiques), abri atomique (parfois loué à la nuitée), local de stockage de la Protection civile, deux locaux des sapeurs-pompiers volontaires ;
  - Extérieur : travaux de façade achevés, nouveaux stores installés.

La commission Durabilité et Bâtiments (CDB) aura l'occasion d'en reparler. Cela étant dit, il est possible que les économies mentionnées soient contrebalancées par d'autres postes qui augmenteront.

#### **4. Communications du Bureau**

La Présidente indique que le Bureau n'a pas de communications.

#### **5. Communications des commissions**

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

##### Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ remercie la Présidente et donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2022. « La commission Aménagement du territoire, élargie au Conseil municipal, s'est réunie le 22 novembre 2022. Après avoir approuvé l'ordre du jour, la commission a étudié la DM 12-2022, délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes en vue de l'élaboration d'un projet de rénovation de la maison Olivier et la construction de nouveaux bâtiments publics polyvalents de CHF 426'500.- TTC. Mme le Maire a présenté l'avant-projet d'étude en vue de déposer une autorisation préalable, qui a été effectuée sur la base du crédit d'étude déjà voté par le Conseil municipal. En tenant compte des indications fournies par la CMNS, les architectes mandatés ont proposé un plan de rénovation de la maison Olivier, ainsi que le maintien de la menuiserie et l'édification de deux bâtiments. L'un prévu au-dessus de l'actuelle entrée du parking souterrain (bâtiment nord), l'autre, dénommé bâtiment sud, sis dans la continuité des immeubles du Mail. L'avantage de ne pas projeter un bâtiment unique derrière la maison Olivier est de prévoir une traversée piétonne sécurisée ainsi qu'un espace de rencontre au centre du village, et de répondre aux exigences de la CMNS en matière d'occupation de l'espace. Tous les bâtiments seraient dévolus à des tâches d'utilité publique, la maison Olivier étant consacrée vraisemblablement à des bureaux pour le personnel communal, peut-être également à un espace d'accueil notamment pour établir les documents d'identité ainsi que des salles de réunion. Le bâtiment construit au-dessus de l'entrée du parking serait dévolu au Conseil municipal, qui comptera davantage de membres. Le bâtiment sud serait consacré aux activités parascolaires et aux associations. L'attention des conseillers municipaux a été plusieurs fois attirée sur la nécessité de prévoir des espaces publics conformes à l'avenir de la commune, dont le personnel est déjà à l'étroit et dont les exigences en locaux vont augmenter en vue de l'accroissement de la population qui est prévisible. A ce stade, il a également été rappelé que l'autorisation préalable ne fixe pas encore l'aménagement de l'intérieur des bâtiments, mais vise à obtenir une validation de l'emplacement et des volumes des bâtiments, avec une affectation générale, comme l'utilité publique, mais non définitive de l'espace intérieur. Au cours de la discussion qui a suivi, les conseillers municipaux ont fait part de certaines réflexions parmi lesquelles le souhait de maintenir des places de parking équivalentes à celles qui existent actuellement en surface, voire d'instaurer une dépose rapide, l'idée de consacrer une partie du bâtiment sud à l'installation d'une crèche et la taille du bâtiment sud a également été questionnée, un rez + 2 étant peut-être préférable au rez + 3 actuellement prévu par le projet. La coordination de ce projet, avec les constructions prévues sur la parcelle Sarasin et le souhait de la commune de se porter acquéreur d'un bâtiment dans cette promotion afin d'y installer une crèche, ainsi que la prise en compte des espaces utilisables dans les bâtiments communaux actuellement existants, sont également évoquées. A l'issue d'un vaste échange de vues, la commission a préavisé favorablement la délibération, par 2 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions. Les conseillers municipaux qui n'étaient pas membres de la commission ont ensuite quitté la séance. Le procès-verbal du 4 octobre 2022 a été approuvé avec des amendements. A l'unanimité des voix, la commission a ensuite préavisé favorablement le budget 2023. Un bref échange a ensuite eu lieu sur les différents projets de constructions en cours ; il n'y a pas de nouveaux projets majeurs. Au titre des divers, Mme le Maire a indiqué qu'il n'y a pas eu de nouvelles quant à l'approbation du PDCom. La séance

- Le sous-sol des immeubles de l'Esplanade
  - Parking (y compris les box qui seront privatisés, ainsi que l'emplacement des deux futures bornes de recharge pour véhicules électriques - possibilité d'en installer cinq - et l'extraction d'air), abri atomique, sous-station de chauffage (reliée au CAD du centre communal).
- La nouvelle école
  - Sous-sol : centre de voirie, abri atomique (stockage du matériel communal pour le DIP) ;
  - Rez et 1<sup>er</sup> étage : nouvel éclairage des communs (LED, détecteurs de mouvement) ;
  - 1<sup>er</sup> étage : salle des maîtres, nouvelle salle d'arts visuels / économat ;
  - 2<sup>e</sup> étage : nouvel éclairage de la salle des Combles et des communs.
- L'ancienne école
  - Sous-sol : cave dans son jus, sous-station de chauffage (reliée au CAD) ;
  - Rez : salle rénover de la garderie du Mille et Une Pattes ;
  - 1<sup>er</sup> étage : bureau de la directrice (qui sera transformé en salle de classe), salle d'anglais (qui sera transformée en bureau pour la directrice), salle du GIAP (qui sera transformée en salle de classe) ;
  - 2<sup>e</sup> étage : combles dans leur jus (débaras et stockage).
- Cour de l'école
  - Nouvel éclairage extérieur ;
  - Zone à végétaliser (partie du préau côté route de Meinier).

S'il était prévu que la commission se rende également dans le parking du Mail, elle n'en eut pas le temps vu l'heure avancée (20 h 45). Cas échéant, il est souhaité que la prochaine visite de la sorte soit élargie au Conseil municipal.

La prochaine séance de la commission est fixée au lundi 30 janvier 2023, à 19h00. »

### Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN indique que, compte tenu des sujets des deux commissions du 30 novembre et du 7 décembre, il a rédigé un compte-rendu groupé pour ces deux séances. Il en donne lecture.

« Après avoir approuvé les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des précédentes séances, les commissaires ont traité des délibérations relatives à l'approbation du budget 2023, au dégrèvement de la taxe professionnelle et au fond FIDU. La commission du 30 novembre a été dédiée à l'étude de l'ensemble du budget en tenant compte des amendements proposés par les différentes commissions. La commission du 7 décembre a quant à elle servi à répondre aux questions restées en suspens, comme le taux de rendement sur le parc immobilier de la commune. Une fois toutes les questions dûment adressées, les commissaires ont préavisé les différentes délibérations.

- La délibération relative au fond FIDU a été approuvée à l'unanimité ;
- La délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle également ;
- La délibération relative au projet de budget 2023 y compris les amendements proposés par les commissions a été préavisée favorablement par 4 voix pour et 3 abstentions ;

- La commission a préavisé favorablement à l'unanimité les amortissements extraordinaires proposés au Conseil ce soir par voie de délibération et qui sont indirectement liés en partie au budget 2023.

Finalement, lors de sa séance du 7 décembre 2022, il a été discuté de la délibération liée au projet de la parcelle Olivier (qui a été précédemment décrite par Mme HÜSLER ENZ dans le cadre de la commission Aménagement du territoire élargie) ainsi que de l'acquisition d'un immeuble dans le cadre d'un projet de développement immobilier afin de développer des infrastructures pour la petite enfance. A ce sujet, un préavis favorable de principe a été voté par les commissaires afin que l'exécutif puisse communiquer au promoteur l'intérêt de la commune concernant l'acquisition de cet immeuble, tout en le rendant attentif au fait qu'il s'agit d'un vote de commission et que l'ensemble des conseillers municipaux seront consultés en janvier. En effet, compte tenu de l'importance de ces projets, il a été décidé d'organiser deux commissions financières / aménagement du territoire élargies à l'ensemble des conseillers municipaux. Elles se dérouleront respectivement le 11 et le 18 janvier 2023 à 19h30. La première sera dédiée à l'acquisition d'un immeuble et la deuxième plutôt orientée sur le projet de la parcelle Olivier. Ces commissions ont été élargies à l'ensemble des conseillers municipaux en raison de l'importance des projets discutés. En l'absence de divers et les ordres du jour ayant été épuisés, les séances ont été levées. »

La Présidente signale que, sur CMNet, la séance du 11 janvier est annoncée à 19h00 et non 19h30. Il conviendra de le corriger pour éviter des confusions.

#### Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

Mme HUYGHUES-DESPOINTES indique que les deux commissions dont le compte-rendu doit être fait ont été présidées par M. Morel et c'est donc ce dernier qui fera les comptes-rendus à la prochaine séance.

#### Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET indique que, pour la commission du 29 novembre, elle n'a pas eu le temps de préparer le compte-rendu, qui pourra donc être lu à la prochaine séance du Conseil municipal. Très brièvement, lors de cette séance, la commission a préavisé le budget pour les lignes concernant le social, l'humanitaire et la jeunesse. Des subventions ont été attribuées, et la commission a choisi le thème qui donnera une orientation à l'attribution de subventions l'année prochaine. Le thème retenu est le suivant : santé et agriculture, dans un souci de durabilité notamment par la formation sur place.

Revenant à l'horaire de la séance de la CFG du 11 janvier, M. ANDERSEN remarque que celui-ci semble être correct sur CMNet.

M. GENOUD précise qu'il vient en effet de le corriger.

## **6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques**

### Communes-École

Mme PICTET annonce que l'assemblée générale a eu lieu le 9 novembre dernier ; elle a été suivie du dernier comité de l'année. L'assemblée générale a été ouverte par Mme Weideli, qui a présenté les comptes de pertes et profits, qui a fait ressortir un résultat de perte de CHF 21'984,58. Ces pertes financières sont dues à l'année post-COVID, à la baisse des participants, au fait que beaucoup de cours étaient ouverts mais n'étaient pas fréquentés, et aux frais de maintenance informatique qui ont augmenté, tout comme ceux relatifs au graphisme et à l'imprimerie. Les vérificateurs ont lu leur rapport et ils ont été déchargés. L'élection du comité a été reconduite à l'unanimité, de même que l'élection des

vérificateurs aux comptes. Rien n'a été changé dans le règlement. La séance de l'assemblée générale s'est terminée et la séance de comité a été ouverte dans la foulée, avec l'approbation du comité du 1<sup>er</sup> septembre. Le bilan de la rentrée a été fait, avec l'ouverture de 116 cours pour l'année 2022-2023, dont 87 sont ouverts et 27 sont complets. La moyenne d'élèves par cours est de 9,40, ce qui coïncide à peu près avec les chiffres de 2018-2019. Le COVID s'efface donc peu à peu. Le comité a évoqué les portes ouvertes qui ont eu lieu le 21-24 novembre. Les gens se sont bien inscrits à cette occasion. Une publicité passera dans la Tribune, le site des commerçants pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, pour inciter les gens à s'inscrire à nouveau. Les inscriptions se font par voie électronique et ce système fonctionne très bien. L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

## **7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition**

Néant.

### **8. DM 14-2022 – demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2022 pour un amortissement complémentaire relatif aux aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 33 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 550'000F**

Mme le Maire fait remarquer que, dans l'exposé des motifs, les trois délibérations (14, 15, 16) sont liées, car elles sont similaires. Elles doivent être séparées formellement, mais le motif est le même. Il convient de souligner que la délibération DM 16-2022, à savoir l'amortissement complémentaire concernant la réfection de la route de Pressy, est un amortissement complémentaire obligatoire, qu'il faut passer avant fin décembre 2022 puisque, la réfection de la route de Pressy étant terminée, il faut éteindre cet amortissement lié aux travaux précédents pour que les nouveaux amortissements puissent commencer en 2023. L'amortissement qui concerne les locaux de la voirie (DM 15-2022) sera quant à lui terminé, alors que celui des Hauts-Crêts (DM 14-2022) verra la durée de son échelonnement réduite grâce à la baisse de CHF 550'000.-. L'exécutif invite le Conseil municipal à voter sur le siège ces trois délibérations.

En l'absence de questions, M. GENOUD donne lecture de la délibération.

### **DM 14-2022 – DEMANDE DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE RELATIF AUX AMÉNAGEMENTS ROUTIERS AU CHEMIN DES HAUTS-CRÊTS POUR LA FONCTION COMPTABLE 61 – CIRCULATION ROUTIÈRE ET LA NATURE COMPTABLE 33 – AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE 550'000F**

Vu l'exposé des motifs,  
vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du 7 décembre 2022,  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal

### **DECIDE**

par **14** oui **0** non **0** abstention

1. De procéder à un amortissement complémentaire pour le fonctionnement 2022 sur le crédit relatif aux aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts pour un montant de 550'000 F.

ER JF 7

2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 33 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 550'000 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente remercie M. GENOUD et fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 14-2022.**

La Présidente demande aux conseillers de se prononcer quant au vote sur le siège.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège la délibération DM 14-2022.**

La Présidente soumet la délibération au vote.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 14-2022.**

- 9. DM 15-2022 – demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2022 pour un amortissement complémentaire relatif à la rénovation des locaux du service de la voirie pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 33 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 9'520 F**

En l'absence de questions, M. GENOUD donne lecture de la délibération.

**DM 15-2022 – DEMANDE DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE RELATIF A LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SERVICE DE LA VOIRIE POUR LA FONCTION COMPTABLE 61 – CIRCULATION ROUTIÈRE ET LA NATURE COMPTABLE 33 – AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE 9'520 F**

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du 7 décembre 2022,  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal

### DECIDE

par **14 oui** **0 non** **0 abstention**

1. De procéder à un amortissement complémentaire pour le fonctionnement 2022 sur le crédit relatif à la rénovation des locaux du service de la voirie pour un montant de 9'520 F.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 33 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 9'520 F.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente remercie M. GENOUD et fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 15-2022.**

La Présidente demande aux conseillers de se prononcer quant au vote sur le siège.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège la délibération DM 15-2022.**

La Présidente soumet la délibération au vote.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 15-2022.**

**10. DM 16-2022 – demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2022 pour un amortissement complémentaire relatif à la réfection de la route de Pressy pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 33 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 160'000 F**

En l'absence de questions, M. GENOUD donne lecture de la délibération.

**DM 16-2022 – DEMANDE DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE RELATIF À LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE PRESSY POUR LA FONCTION COMPTABLE 61 – CIRCULATION ROUTIÈRE ET LA NATURE COMPTABLE 33 – AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE 160'000 F**

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du 7 décembre 2022,  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal

**DECIDE**

**par 14 oui 0 non 0 abstention**

1. De procéder à un amortissement complémentaire pour le fonctionnement 2022 sur le crédit relatif à la réfection de la route de Pressy pour un montant de 160'000 F.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 33 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 160'000 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente remercie M. GENOUD et fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 16-2022.**

La Présidente demande aux conseillers de se prononcer quant au vote sur le siège.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège la délibération DM 16-2022.**

La Présidente soumet la délibération au vote.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 16-2022.**

### **11. DM 09-2022 – Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

La Présidente rappelle que cette délibération a déjà été renvoyée en commission. M. ANDERSEN a évoqué, dans son compte-rendu, le préavis positif de la commission financière.

M. ANDERSEN indique que M. Morel, qui est absent ce soir, avait un rapport de minorité à lire puisque le préavis susmentionné a été voté par quatre voix favorables et trois abstentions. Étant le seul commissaire présent pour la minorité, il donne donc lecture de ce rapport de minorité.

« Dans la séance du 7 décembre 2022, les commissaires ont traité du projet de budget 2023. Le VOV a soutenu les délibérations relatives au FIDU et au dégrèvement pour la taxe professionnelle. Quant au projet de budget 2023, le VOV s'est abstenu et le groupe maintiendra sa position ce soir. Les raisons sont les suivantes : quatre postes supplémentaires qui alourdissent passablement le budget communal, d'autant plus avec le montant des salaires qui ont été annoncés ainsi qu'une indexation et des annuités qui coûtent plusieurs dizaines de milliers de francs de charges supplémentaires par année. Ceci signifie indirectement que, si la commune n'engränge pas de recettes supplémentaires, il serait nécessaire d'augmenter le centime additionnel de 1 point tous les trois ans, le centime communal équivalant à environ CHF 300'000.-. En commission, le VOV a soutenu l'indexation, mais a souhaité supprimer l'annuité qui est donnée de manière automatique chaque année, conformément aux statuts du personnel. Cette position a été minorisée par les commissaires. Par ailleurs, compte tenu des charges de fonctionnement futures liées aux différents projets ainsi que des charges contraintes et des différentes charges qui sont de plus en plus importantes, le VOV souhaite que la commune reste prudente dans l'établissement de son budget, ce qui passe par une gestion rigoureuse des charges de personnel. C'est donc pour toutes ces raisons que le VOV s'abstiendra ce soir sur le budget 2023. Indépendamment de la situation financière de la commune, nous devons rester vigilants, notamment afin de nous permettre de rattraper le retard dans les infrastructures publiques, et ce de manière sereine. Le VOV ne souhaite pas que ce développement se fasse au détriment d'une potentielle augmentation du centime additionnel qui impacterait tous les communiens, dans un canton où la fiscalité est d'ores et déjà assommante. »

Mme HUYGHUES-DESPOINTES s'étonne d'entendre ces propos, qui semblent un peu étranges dans la mesure où un poste et demi est lié à la commission présidée par M. Philippe Morel, qui s'était montré enthousiaste à ce sujet. En outre, la grille salariale de la commune est effectivement assez avantageuse, mais elle a été adoptée sous la précédente législature et plusieurs VOV l'ont votée également. Le Conseil semble ne plus être à la campagne, mais en campagne.

Mme HÜSLER ENZ abonde dans le sens de Mme HUYGHUES-DESPOINTES et relève que la façon de présenter les choses semble partielle et partisane, et il convient de souligner, comme cela a été dit, que le poste et demi pour la sécurité avait été approuvé par tous. Cette prise de position est donc extrêmement étonnante, voire déplaisante.

La Présidente propose de voter en bloc les amendements. Aucune objection n'étant soulevée, elle met au vote l'ensemble des amendements.

**A la majorité, par 9 oui, 0 non et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte les amendements au projet de budget 2023.**

La Présidente met au vote la délibération relative au budget, avec les amendements.

**A la majorité, par 9 oui, 0 non et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération DM 09-2022 relative au budget 2023.**

**12. DM 10-2022 – Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

La Présidente signale que cette délibération a déjà été traitée en commission.

M. ANDERSEN précise qu'il s'agit d'un montant fixe qui a été préavisé favorablement à l'unanimité.

En l'absence d'autre commentaire, la Présidente met au vote la délibération DM 10-2022.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 10-2022.**

**13. DM 11-2022 – Délibération relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023**

La Présidente rappelle que cette délibération a également déjà été traitée en commission.

M. ANDERSEN indique qu'il s'agit, comme chaque année, du dégrèvement complet de la taxe professionnelle communale. Cette année encore, cette délibération a été préavisée favorablement à l'unanimité.

En l'absence d'autre commentaire, la Présidente met au vote la délibération DM 11-2022.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 11-2022.**

**14. DM 13-2022 – Délibération relative à l'octroi d'une subvention d'investissement au Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres pour l'acquisition d'un camion d'intervention d'un montant de 227'723.35 F**

Mme le Maire relève que les conseillers ont reçu cette délibération accompagnée de l'exposé des motifs. De nombreux renseignements ont déjà été transmis en commissions Sécurité et Durabilité. Dans la mesure où quelques informations nouvelles sont arrivées, Mme le Maire passe la parole à l'Adjoint en charge de la sécurité pour les évoquer.

M. TURRETTINI rappelle que l'exposé des motifs était relativement clair et qu'il a été mis à disposition de tous. Une séance de la commission Sécurité de l'ACG s'est tenue jeudi dernier. Tout un pan de l'organisation des sapeurs-pompiers volontaires, en lien avec le groupement SIS, a été discuté afin d'apporter des réponses et un document-cadre qui sera à rediscuter et à approuver en début d'année prochaine. Les commissaires ont été passablement rassurés par la présentation de ce document, qui met en avant le maintien des tâches actuelles des volontaires dans le cadre de leur mission et ne fait aucun état de demandes de l'OCPPAM ou du SIS en vue d'une diminution ou d'une modification du matériel des groupements concernés. C'est pourquoi l'exécutif est toujours convaincu que l'acquisition de nouveau matériel pour le groupement de Vandœuvres s'avère nécessaire, utile et essentielle, étant donné que le camion actuel n'est quasiment plus en état de fonctionnement, encore moins dans les

normes qui seront souhaitées en vue de l'intégration potentielle au groupement du SIS pour les sapeurs-pompiers volontaires. L'exécutif propose ainsi de voter cette délibération sur le siège.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES ajoute qu'une commission du groupement a eu lieu il y a quelques semaines et que la commission a voté favorablement l'acquisition de ce camion d'intervention.

M. VAUCHER indique avoir une question d'ordre technique. Dans la mesure où le nouveau véhicule est un six places, comme le Mercedes qui va être remplacé et vendu, il souhaiterait savoir quelle était la fonction du Toyota deux places.

M. PRADERVAND explique que le Toyota servait en cas de grande intervention ou d'intempérie. Il s'agissait d'un véhicule supplémentaire qui pouvait servir en appui. Dans la nouvelle caserne, il n'y aura pas de place pour lui.

M. TURRETTINI ajoute, en complément, que le nouveau camion est de plus grande taille, avec une capacité de stockage (matériel et eau) beaucoup plus grande, ce qui permet d'avoir dans un seul camion tout le matériel nécessaire à une intervention. Cela évitera des déplacements inutiles et permettra d'embarquer des hommes et du matériel en suffisance.

La Présidente passe la parole à Mme LEVEQUE pour la lecture de la délibération.

**DM 13-2022 – OCTROI D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE SAPEURS-POMPIERS CHOULEX-VANDOEUVRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION D'INTERVENTION D'UN MONTANT DE 227'723.35 F TTC**

Vu l'exposé des motifs,

Vu la décision unanime du conseil du groupement intercommunal,

Vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**par 14 oui 0 non 0 abstention**

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de 227'723.35 F au groupement intercommunal de sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres pour l'acquisition d'un camion d'intervention.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 227'723.35 F TTC destiné à cette subvention d'investissement.
3. De conditionner le versement de la subvention à la signature préalable par le maire de la convention de modalités de subventionnement et de contre-prestations liant la commune de Choulex.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense de 227'723.35 F au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
6. De financer cette subvention entièrement avec les fonds propres de la commune.

ER

gi 12

La Présidente remercie Mme LEVEQUE et fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 13-2022.**

La Présidente demande aux conseillers de se prononcer quant au vote sur le siège.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège la délibération DM 13-2022.**

La Présidente soumet la délibération au vote.

**Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 13-2022.**

### **15. Propositions individuelles et questions**

M. VAUCHER fait remarquer que, dans le tableau des amortissements pour 2023 (patrimoine administratif), au niveau de la première ligne, « locaux de voirie, caserne pompiers, déchetterie », il est mentionné « période d'amortissement : 2023-2052 ». Or, dans la colonne suivante, les amortissements 2023 se montent à CHF 0.-. M. VAUCHER souhaiterait savoir si le début doit être reporté à 2024 ou plus tard.

M. GODEL confirme que ce devrait être 2024, voire 2025.

M. VAUCHER demande si, dans le plan d'investissement 2023, au poste 0290, immeubles administratifs non mentionnés, la première ligne « Maison Olivier, étude de faisabilité, avant-projet » est d'actualité.

M. ANDERSEN observe que l'autre délibération, pour un montant différent, est en discussion dans les commissions.

M. GODEL explique, concernant la ligne mentionnée par M. VAUCHER, que c'est encore en cours ; une partie sera payée cette année et une autre en 2023. C'est plutôt une question de *cashflow*.

### **16. Divers**

Les conseillers n'ont pas de divers.

### **17. Dossiers de naturalisation n° 2019.978, 2022.925 et 2022.1061**

La Présidente remercie le public pour sa présence et passe au point 17 de l'ordre du jour, qui se tient à huis clos.

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement les dossiers de naturalisation n° 2019.978, 2022.925 et 2022.1061.

La séance est levée à 19h30.



La Secrétaire du Conseil municipal

Galia TURRETTINI



La Présidente du Conseil municipal

Eugenia RICCIO